

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 juin 2025 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc et Bernard Mallet, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### SONT ABSENTS(ES) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Martin Laplaine conseiller

#### 2025-06-340 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 2025-06-341 INTÉRIM. DIRECTION GÉNÉRALE.

CONSIDÉRANT les vacances du directeur général, soit du lundi 21 juillet au dimanche 17 août 2025 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE Me Denis Ferland, directeur du greffe, soit nommé à titre de directeur général par intérim - F2, échelon 9, du 21 juillet au 17 août 2025 inclusivement;
- QUE monsieur Guillaume Trahan, directeur des Travaux publics et du Génie, soit nommé à titre de directeur général adjoint par intérim - F2, échelon 8, du 21 juillet au 17 août 2025 inclusivement.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 2025-06-342 ADOPTION. COMPTES À PAYER.

CONSIDÉRANT les listes de comptes payés et à payer déposés lors de la présente séance :

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration générale

SOMMAIRE DES COMPTES À PAYER DU 28 FÉVRIER 2025 AU 31 MAI 2025

| DATE D'ÉMISSION | MONTANT PAYÉ  |
|-----------------|---------------|
| 2025.02.28      | 118 797.90 \$ |
| 2025.03.31      | 215 141.85 \$ |
| 2025.04.03      | 66 917.06 \$  |

|            |               |
|------------|---------------|
| 2025.04.10 | 284 703.05 \$ |
| 2025.04.11 | 148 259.30 \$ |
| 2025.04.17 | 35 503.07 \$  |
| 2025.04.24 | 127 380.76 \$ |
| 2025.04.25 | 192 985.09 \$ |
| 2025.04.30 | 147 504.35 \$ |
| 2025.05.01 | 51 480.67 \$  |
| 2025.05.08 | 559 493.70 \$ |
| 2025.05.09 | 159 286.14 \$ |
| 2025.05.15 | 322 623.81 \$ |
| 2025.05.16 | 83 521.07 \$  |
| 2025.05.22 | 27 013.92 \$  |
| 2025.05.28 | 6 085.02 \$   |
| 2025.05.29 | 13 205.24 \$  |
| 2025.05.31 | 49 822.24 \$  |
| 2025.05.31 | 122 948.42 \$ |

TOTAL DES COMPTES : 2 732 672.66 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour la période allant du 28 février 2025 au 31 mai 2025 et autorise la directrice des Finances et Trésorerie à effectuer les paiements requis.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-06-343 CORRECTION. TOURNOIS DE GOLF. OEUVRES CARITATIVES.**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-04-174, laquelle autorise l'achat d'un billet de golf au montant de 285 \$ et un billet pour le souper au montant de 140 \$ pour l'édition 2025 du tournoi de golf *Golfons pour la Maison* au profit de la Fondation Gisèle Faubert ;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-06-306, laquelle autorise l'achat d'un billet au montant de 300 \$ et de deux billets pour le souper au montant de 150 \$ pour la 9<sup>e</sup> édition de l'Omnium de golf Thibert au profit de la Fondation Anna-Laberge;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-04-175, laquelle autorise l'achat de deux billets de golf au montant de 190 \$ et deux billets pour le souper au montant de 75 \$ pour la première édition du Tournoi de golf au profit de l'Association de Hockey féminin du surôit;

CONSIDÉRANT que ces résolutions doivent être modifiées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil confirme l'achat d'un billet de golf au montant de 285 \$ et **deux billets** pour le souper au montant de 140 \$ chacun pour l'édition 2025 du tournoi de golf *Golfons pour la Maison* au profit de la Fondation Gisèle Faubert;
- QUE ce Conseil autorise l'achat d'un billet au montant de 300 \$ et d'**un** billet pour le souper au montant de 150 \$ pour la 9<sup>e</sup> édition de l'Omnium de golf Thibert au profit de la Fondation Anna-Laberge;
- QUE ce Conseil autorise l'achat de **trois** billets de golf au montant de 190 \$ et deux billets pour le souper au montant de 75 \$ chacun pour la première édition du Tournoi de golf au profit de l'Association de Hockey féminin du surôit.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-06-344 MANDAT. ANTONIN ROY.**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil mandate la société Rexflex et notamment Me Antonin Roy à représenter la Ville dans le dossier 760-80-003901-254 de la Cour du Québec.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-06-345 OCTROI DE CONTRAT. DEMANDE DE SOUMISSIONS 2025-TP-09.03 - ACHAT DE FILETS DE PICKLEBALL.**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions du 11 juin 2025 effectuée par la direction des Loisirs, Culture et Vie communautaire;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions :

|                 |   |                                     |
|-----------------|---|-------------------------------------|
| - Sport direct  | = | 7 149.70 \$ à l'exclusion des taxes |
| - PB Sport Inc. | = | 7 649.96 \$ à l'exclusion des taxes |

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT les besoins au parc Côté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2025-TP-09.03 pour l'achat de filets de pickleball pour le parc Côté au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sport Direct, sur la base du prix unitaire de sa soumission pour un montant de 7 149.70 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit financée via le règlement d'emprunt parapluie 2021-1001;
- QUE cette dépense soit attribuée au projet LOISIRS22021.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-06-346 RÉSILIATION. LÉRY.**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue le 13 mars 2023 entre la Ville de Léry et la Ville de Mercier concernant la gestion du service incendie;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-05-291 de ce Conseil adoptée le 20 mai 2025, laquelle met fin l'entente intermunicipale intervenue le 13 mars 2023 entre la Ville de Léry et la Ville de Mercier concernant la gestion du Service incendie;

CONSIDÉRANT que ce Conseil évoquait les dispositions de l'article 2126 du Code civil du Québec (RLRQ, c. CCQ-1991) et de sérieux motifs pour résilier l'entente;

CONSIDÉRANT les représentations de la direction générale de la Ville de Léry;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-06-164 du Conseil de la Ville de Léry, laquelle a pour objet de réitérer son appui à monsieur Éric Steingue, à sa direction et à son équipe quant à l'administration du service de Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que cette résolution demande également à ce Conseil de revenir sur sa décision concernant sa résolution 2025-05-291 afin de mettre fin à l'entente intermunicipale en incendie;

CONSIDÉRANT que la résolution du Conseil de la Ville de Léry a été adoptée à l'unanimité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil révoque la résolution 2025-05-291 adoptée le 20 mai 2025;
- QUE ce Conseil souligne l'importance pour les officiers municipaux de pouvoir accomplir leurs responsabilités professionnelles dans un climat empreint de collaboration, favorisant ainsi l'intérêt public et le bon fonctionnement de l'administration municipale.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-06-347 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2024.**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT la présentation de la directrice des Finances et Trésorerie, madame Marie-Isabelle Anghelovici;

EN CONSÉQUENCE :

- CE Conseil prend acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ainsi que du rapport sur les faits saillants pour l'année 2024;
- QUE le rapport sur les faits saillants soit diffusé dans un prochain Info-Mercier.

**2025-06-348 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-1000 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE MERCIER.**

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mercier sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2025-06-349 APPROBATION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES EN VENTILATION POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE – M002.**

CONSIDÉRANT la mise à jour requise dans le cadre du chantier de la réfection de l'Église Sainte-Philomène;

CONSIDÉRANT que cette mise à jour a trait à :

- La mise à jour des plans en ventilation;
- La relocalisation des unités;
- Le remplacement des persiennes murales par des cabanons de ventilation en toiture afin d'éviter le percement des murs et des travaux de renforcement;
- La révision de la distribution d'air entre le podium et l'arrière-scène, avec un réaménagement du passage des conduits pour éviter les percements muraux;
- Le déplacement de la sortie d'évacuation du ventilateur VE-2 (lave-vaisselle) vers une ouverture murale existante, plutôt qu'en toiture;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics du Génie et de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil approuve les coûts supplémentaires en ventilation pour les travaux de l'église – M002, pour un montant maximal de 42 000 \$ à l'exclusion des taxes.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 18 h 25.***

***La période de questions a eu lieu à 18 h 26.***

**2025-06-350 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- DE clore la séance à 18 h 26.

**ADOPTÉE à l'unanimité**